

BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR INVESTIR DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ?



JUSQU'À
25 000 €
DE SUBVENTION



Les accidents du travail et maladies professionnelles affectent la santé de vos salariés, entraînent absentéisme et désorganisation dans votre entreprise.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels propose des Subventions Prévention TPE aux entreprises du transport et de la logistique de moins de 50 salariés pour faciliter l'investissement dans des solutions adaptées aux risques majeurs du secteur (manutentions manuelles et mécaniques, chutes).

Pour demander votre subvention, rendez-vous sur ameli.fr/entreprise